



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E21793

VALABLE JUSQU'AU 01/02/2024

ÉDITÉ LE 13/01/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/02/1967

Forme juridique : SARL

Capital : 32 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE

Siret : 067 500 470 00017

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 81 00272

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4658770904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4658770904

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2022

Raison sociale : MARTIN VALLET SARL L.M.V.

454 ROUTE DE LA TIVOLLIERE
38500 COUBLEVIE

Téléphone : 04 76 05 22 16

Fax :

Portable :

Site Internet : www.lmv-charpente-coublevie.fr

E-mail : sarl.lmv@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

MARTIN VALLET DANIEL GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	30/09/2021
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	30/09/2021
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	30/09/2021
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	07/12/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	07/12/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.